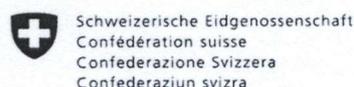


MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

\*\*\*\*\*

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO  
BP : 480 Tél : (00223) 21 62 14 31  
Fax : (00223) 21 62 04 53  
Email : contact@crsikasso.ml

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Direction du développement  
et de la coopération DDC

011

10 2 DEC 2022

Appel à proposition de projets N°2022 - \_\_\_\_\_ /CR-Sik du .....

### 1. Contexte

Le Conseil Régional de Sikasso (CRS) lance un appel à proposition de projets dans le cadre de la mise en œuvre des programmes suivants :

- **Le programme « Développement rural et sécurité alimentaire (MLI021) »**, phase d'extension d'une durée de 18 mois, démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle est mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de transition de la Coopération luxembourgeoise avec la République du Mali 2021-2022. Cette phase d'extension est complétée par un second objectif spécifique commun avec le programme MLI/022 « Programme Formation et Insertion professionnelle », à savoir : « les jeunes hommes et les jeunes femmes des régions de Ségou et Sikasso bénéficient davantage d'opportunités économiques dans les métiers liés aux filières agricoles ». L'accompagnement des processus de maturation et de développement des projets d'investissement afin d'aboutir à des activités économiques pour l'insertion économique des jeunes vise pour résultat que 1 000 jeunes hommes et de jeunes femmes bénéficient d'un revenu annuel supérieur à 900 000 FCFA dans le cadre d'initiatives privées (portées par des jeunes ou bénéficiant à des jeunes).
- **Le « Programme d'appui aux filières agropastorales, phase 2 » (PAFA 2)** cofinancé à part égale par les deux coopérations suisse et luxembourgeoise pour un montant total de 16 000 000 € et une durée de quatre ans (2021 – 2024). Il met à l'échelle les acquis de la première phase (PAFA 1) et poursuit le processus d'amélioration des revenus du monde rural dans la région de Sikasso à travers les deux filières porteuses que sont le lait local et la pomme de terre. Le programme couvre les sept (07) cercles de la région de Sikasso (Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Kolondiéba, Koutiala, Yanfolila et Yorosso). L'objectif général est de contribuer à l'augmentation du revenu des exploitations familiales agro-pastorales, des entreprises et des personnes les plus vulnérables dans le Sud du Mali. Son objectif spécifique vise à augmenter durablement la productivité et l'employabilité dans les filières du lait local et de la pomme de terre dans le Sud du Mali.

S'inscrivant dans une logique d'appui à des projets productifs, le présent appel à proposition de projets est lancé à destination des acteurs des filières et des jeunes sortants des dispositifs de formation professionnelle appuyés par les deux programmes précités.

A cet effet, les porteurs de projets retenus seront accompagnés dans le sens de la concrétisation de leur projets (étude de faisabilité, plan de financement, etc.). Les projets seront soumis à la sélection d'un comité paritaire qui sélectionnera les meilleurs projets à partir de critères d'éligibilité préétabli. Cette sélection ouvrira l'accès aux subventions du Conseil Régional (à condition que le dossier soit retenu pour le crédit = subvention adossée au crédit). Les promoteurs retenus bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets, avec l'implication de tous les acteurs clés du secteur bancaire. Le financement reposera sur trois modalités à savoir l'apport personnel des

entrepreneurs, le crédit via la Banque nationale de Développement agricole (BNDA) et une part de subvention du Conseil Régional.

A cet effet, un réseau de centres de services sera mis en place dans les bassins de production. Ce réseau fournira les services aux initiatives privées. Ce réseau de centres de services couvrira l'ensemble de la région et reposera sur plusieurs partenaires (AMASSA, AOPP, CRA) avec qui des accords de partenariat seront établis. En plus de ce dispositif les jeunes issus du dispositif d'insertion animé par l'APEJ et ANPE peuvent bénéficier de la subvention du Conseil Régional.

Le présent appel à proposition de projets qui a pour but d'informer et de susciter l'intérêt des acteurs des filières ciblées en vue de postuler **du 12 décembre 2022 au 12 janvier 2023** pour un appui du Conseil Régional dans le cadre de la mise en œuvre des programmes MLI 021 et PAFA 2.

## **2. Cibles**

Cet appel à proposition de projets cible :

- Les jeunes (femmes et hommes), les exploitations agricoles familiales (EAF),
- Les organisations de producteurs et les micro-petites et moyennes entreprises (MPME) en lien avec les filières agricoles (lait local, pomme de terre, fonio, sésame, riz, embouche, aviculture et maraîchage) et les métiers de la transformation liés aux filières riz, mangue, anacarde, fonio, karité, semences, entretien et maintenance d'équipements agricoles.

## **3. Activités concernées**

Les activités concernent tous les maillons des filières agricoles promues par les programmes à savoir :

- production/conservation ;
- commercialisation ;
- transformation ;
- services connexes de maintenance d'équipement agricoles.

## **4. Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité pour les micro-petites et moyennes entreprises (MPME) relevant des filières promues par les programmes MLI021 et MLI026 sont les suivants :

- avoir une existence formelle ou être en voie de formalisation ;
- disposer d'un registre de commerce (RC) ;
- avoir un numéro d'identification fiscal (NIF) ;
- disposer d'états financiers réalisés par un comptable agréé ;
- avoir un document micro-projet (plan d'affaires) ;
- avoir un compte dans une des banques ou institutions de microfinance partenaires des programmes ;
- avoir une activité créatrice d'emplois ;
- Apporter un apport personnel pour le financement du projet productif ;
- avoir un agrément/carte professionnelle ;
- être en règle vis-à-vis du service fiscal.

Les Organisations de producteurs (OP) sont éligibles à la subvention à condition qu'elles respectent les critères suivants :

- avoir un acte officiel de reconnaissance (récépissé d'immatriculation) ;
- apporter la preuve de la tenue régulière des réunions statutaires ;
- apporter la preuve de l'existence et la tenue d'une comptabilité dans le respect des règles de gestion (à défaut s'inscrire au centre de gestion rurale pour la tenue d'une comptabilité régulière) ;
- avoir un document micro-projet (plan d'affaires) ;
- avoir un compte dans une des banques ou institutions de microfinance partenaires des programmes ;
- avoir une activité créatrice d'emplois ;
- s'engager sur le principe d'un apport personnel dans le financement du projet productif ;
- présenter le bilan financier des trois exercices écoulés (à défaut s'inscrire au centre de gestion rurale pour la tenue des états financiers). Les exploitations agricoles familiales (EAF) et les jeunes exerçant des activités économiques à titre individuel peuvent prétendre à la subvention. Les conditions suivantes sont requises :

- être officiellement enregistrée au niveau d'une chambre d'agriculture ou d'une chambre des métiers ;
- avoir une expérience d'au minimum une année d'activité pour les jeunes ;
- avoir la capacité de mobiliser l'apport de la micro-entreprise à partir de ses ressources propres ;
- avoir un document micro-projet (plan d'affaire) ;
- détenir un compte dans une des banques ou institutions de microfinance partenaires des programmes ;
- avoir une activité créatrice d'emplois ;
- adresser une demande de financement au Président du Conseil Régional.

**NB : Un même porteur de projet ne peut bénéficier de plus d'une fois le fonds de subvention de micro-projet.**

## 5. Documents à fournir

Les documents à fournir par tous les porteurs de projets sont entre autres :

- Une demande de financement adressée au Président du Conseil Régional de Sikasso;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Le relevé d'identité bancaire ;
- Un plan d'affaires dont le canevas est joint au présent appel;

## 6. Lieux de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont déposés sous pli fermé anonyme auprès du Conseil Régional de Sikasso, des Plate-Formes de Développement Économique Local (DEL) des Pôles de Bougouni, Koutiala et Sikasso.

L'enveloppe doit comporter la mention suivante « **Réponse à l'appel à proposition de projets productifs** », avec la nature du porteur « **OP / MPME / EAF / jeune homme / jeune femme** »

Pour des informations complémentaires contacter les personnes suivantes : 76 28 23 06 ; 75 15 58 78 ; 66 63 14 26 ; 66 72 49 95 ; 66 75 44 32 ; 66 52 27 84 ; 75 06 73 26.

## 7. Date limite de dépôt

Les dossiers devront être soumis **au plus tard le 12 janvier 2023 à 16 heures.**

Sikasso, le .....

**Le Président**



**Yaya BAMBA**  
Ingénieur Géologue